

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 3 février 2016

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour démolir un arrière-bâtiment, supprimer les gaines techniques en façade arrière, construire une extension avec une terrasse au rez-de-chaussée en façade arrière du bâtiment sis avenue Prekelinden, 8.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme, deuxième version.

Le taux d'imperméabilisation déjà élevé passe de 0,85 à 0,89, ce qui est inacceptable dans le cadre de la protection des intérieurs d'îlot et du maintien d'une surface perméable.

Dans les statistiques, la densité de logements par hectare reste la même alors qu'il y a un changement d'affectation de la partie « annexe » du bâtiment. Pour nous, ce chiffre est par conséquent erroné.

L'organisation générale du rez-de-chaussée est étriquée et les pièces de vie commune trop exigües par rapport à un logement de quatre chambres.

Nous voudrions savoir où sont situés les locaux poussettes et vélos.

Nous nous opposons à ce projet tel que proposé

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur